

186.
S
 Pendant que Roy mectra au sur nos autres  
 lettres, nous avons este devers Les Comptables &  
 Marschal Saint Andre, que nous avons tenuz fort  
 fustes pour ce quilz avoient entendu que nous estoies  
 prestz a partir. Et apres leur avoir declarez que  
 nous n'estions pas depart nous avons admetty sur nous  
 de tout ce qui estoit passe en nos precedentes communions.  
 Et ce par Henry Hen Respone, par laquelle nous avoions promis  
 que si nous avions tenuz estrange qui avoit les poez  
 quilz avoient donnez. Ilz seyeuz este si Retenus aux moyens  
 quilz devoient proposer. Sur ce que Henry est beaucoup  
 plus esbly. Et mesmes qui avoient dit quilz  
 vouloyent Retenir les causes de Resurrection pour  
 fonder Synode avec entre vous & la Roy leur mere,  
 Ilz veillent retenu, ou pour le moins dyent navoir  
 pouvois d'accord de Resurrection entiere de tout ce qui  
 ont occupez este guerre. Leur Rendant aussi de  
 ce conseil. Ny donnez este satisfaction aux Anglois  
 de leur Rendre en l'air. Sans les quilz toutes fois  
 Roy ne peut traire. Et que nous serions le Roy  
 de Danys se refert grandement quilz ne parlent  
 de la Resurrection du piedmont. Mais mesmes en aucun  
 luy donnez Responce. A quy pour les raisons que  
 demandent nous leur allegames. Il ne vint descendre  
 aucunement. Et que nous venions pour venir se c leur

plairoit nous mortir cy auant quelque chose d'aduantage par  
my perdu. La finit de l'esper que voy nous auer donner  
Les Requies am de bonloir passies plus auant. Et auant  
Je leur eston possible /

Surquoy Ilz ont seue les espaulles, et retourné aux affaires  
accoustumées de leur bon voloir / affirmantz qu'ilz n'ont  
nuy plus de charge, et tenantz bien en auant qu'ilz  
ne se contentent de leur ouffice, Et toutes choses  
debuoyent auer commencement sans bonloir tris jusques  
au bout d'arriuer. Et tout / (chose nous accoustumée) de  
que nully leur conseileroit estant personnel de se  
mortir cy chose dont cy apres Ilz puissent estre be-  
ny d'ice plus auant de ce qu'ilz auoyent de charge / Et  
que pour l'extes du monde / Ilz n'ont seue de  
d'aduantage /

Et apres leur auoir sans faire de point a aultre  
a tous ce que desus, nous sommes veuz a leur deueur  
qui nous desplaisent par pour nos voloir de leur conseil  
Et charge plus auant, ny donne plus de sans fin  
a l'esper que de leur auoir auer de ce qu'apart  
Ilz auer fait dire, nous fussions contrainctz  
de leur ce que de leur auoir auer de ce qu'apart  
despense qui se de nous auer de ce qu'apart  
Et auer par de leur auer /

Et outre (Sire) a ce propos l'z se sont estourmyz (et ont  
 change de vultus) se Resistantz q' l'ens oppression se  
 sont aeste negociantiz / vous Budmentuans ce que fa.  
 a Cambrai / Je me se fa (Sire) Que les forns des  
 deux costez estourmyz / et vous amies, que leur me  
 vostre l'z me appen pour laquelle nous deussions  
 attendre que nous donna la chartre blanche pour y  
 estourmy ce que nous voudrions / Si l'advenoit quelqun  
 meschief ou a l'ung ou a l'autre comme les forns sont  
 egalz, et advenant ou deux vultus / Celluy qui la  
 Responseroit auroit grand desadvantage / et que pour  
 la satisfacton des deux parties / et pourveir l'amir  
 Je seroie mutuelz traittez quant les choses se des deux  
 costez sont a la bey balance / Que monseigneur le  
 Duc de Savoie debruie l'z (Regardez de l'uy perdre  
 aeste occy) Quel tenet pour certain que si l'voulent  
 tenir ce chemin pour le cost / Il se fera ny l'z / et  
 que ce sera le plus long / Et Resistant que l'ens bonne  
 volentz me fut augment / et la peine que nous avions  
 prise sans fin / et que me faillait espere que si  
 perdant aeste oportunit / aultre se pussent re-fonder  
 qui pour s'en plus / Qu'ilz me nous pourroyent  
 forns plus avant / et que l'z estourmyz ay nos mains / si  
 Resistantz grandement sur ce que sommes / Il y ont d'ice  
 que l'z traingent aeste l'z / que aultre d'ice et que l'z pourroyent

dit et espreuants bery que ce ne seroit la demie a quoy le  
sieur Gunderic, Loy Rompe a sa negociation, pour  
ceus qui ont de pouuoir escript a leus maistres / pour ce  
suis le quelz auoir deignu se voluer plus auant / et  
desirer faire bon office / et que fames se parant  
a sa veu qui a ministres de pures telz, quel quel soit  
Loy aye tenu semblable tenuis / et que nous escript uous  
quans se nous y parois, sans leus escript pcuris de  
faire entendre a leus maistres les termes escriptz  
estouris / ay a sa negociation / Et suis ce pour  
a ce point beaucoup le seigneur de Haudric /

Et condauons (Sire) satis faire a tous ces points doul  
ceus de la veu de leur douloure et modestie / et  
ceus chargés avec Jolle ce que nous pouuons le  
Rompeur / Leus declarant la cause pourquoy se  
leus escript pcuris de saue / fondee ay ce que sans  
auoir plus despoir de sa negociation / comme l'autre  
nous leus auoir de sa veu maistres douloure douloure  
est aduantage au Roy de France que de l'arroune de  
Haudric doul ce qui est auquel ses affaires  
se font / Demandantz quelle assurance nous  
pouuons auoir / que subz ceus de sa negociation  
se ne se parant ce que le leus ay parois / sans auoir de  
ayant leu se particuliere Informacion par le seigneur

Et d'ice deo affaires de France. Luy ayant promis de  
mahe se longuement la communication avec luy, tant pour luy  
faire plaisir que pour luy dire quel avenir d'ice que de  
faire communication d'ice avec luy, surd'ice quel que grand  
bicy /

Tuz ce deo point y a Il y en plusieurs demandes et  
responses, et nouvelles protestations semblables aux precedentes  
tendantz a fin, que sans s'oublier plus auant de la volun-  
te du Roy Henry, que Il estoit raisonnable et sy pour ce  
dire chose d'advantage. Et sur ce Il Contre de  
Melito, surd'ice ce que nous avions aduise par dissembler  
me mis entredire. Et apres avoir dit ce que convenoit  
pour louer et estimer le Comestable. Le Roy que Il Ce  
augmentoye tel Sergent, que Il Responduoye pour luy  
que se de son quel me soupcon d'autres choses qu'ice que  
contenoit ce negociation. Il estoit avoisy et le Henry  
si Roy egle, que Il l'accompliroit Jusques au bout, et  
que pour un si grand bery, et nous rendre ce que convenoit  
suscension. Il nous failleroit avoye tous moyens. Et  
sur ce que nous failleroit sus moy honneur Il me  
voulut parler sur lettres et scriptes comme luy plain-  
sme ce que convenoit. Il Ce seroye portee par hon-  
neur, Jusques aduise, et que par moy luy nous  
fermes sus luy tout detourne office, pour presumer  
quell'ou vult prouver que sans est' oumbre, elle

fussent envoyés au Roy de France / et que laRESPON  
de fut ainsi rendue sans estre venue / Et que si vous  
en la vouliez visiter que de presens seurs de vous  
avez se Comestable se les sans ce que personne  
Ladite /

Après ce que vous susciterez Lesdits Comestables et ma<sup>al</sup>  
et de leur seurs se volentiers filz leur accorde pour tous /  
et si l'y a lieu nouvelles prestations et assurances de  
leur futurité / et de se visiter entièrement de ce que se  
Lesdits Comestables ont mis en avant Et nous sommes  
Resoluz a leur dire / que puis que par ce boult de serupule  
que nous avions nous seurs oste / nous desprestions  
Juramentum uncinis apres a vous ma<sup>tr</sup> pour seurs seurs  
La volente d'elle / et que se seurs tout bon offer / et  
que pour nous perdre temps se commencent Juramentum  
la faire seurs des prestes pour demain le matin / que vous  
est seurs nous avoir seurs de vous ma<sup>tr</sup> /

Or seurs / Lesdits Comestables bien de seurs seurs  
demande de me autre fois / que seurs nous de seurs  
de seurs Les seurs causes et seurs que seurs  
et ad seurs que seurs seurs seurs seurs  
de seurs de seurs seurs / Les seurs pour nous seurs seurs  
seurs seurs / trouvez seurs seurs / que seurs seurs  
de seurs seurs seurs seurs seurs seurs seurs seurs

grand poix, bousser entre les mains de vos ma<sup>te</sup> et  
 de ses ministres. Et que au<sup>ssi</sup> le<sup>ing</sup> Secretaire de<sup>stat</sup>  
 p<sup>ou</sup>lt b<sup>ou</sup>lt<sup>er</sup> up oy f<sup>am</sup>re, et a grande man<sup>iere</sup> de  
 aff<sup>air</sup>es, et que ap<sup>ar</sup>es ven<sup>ir</sup> les b<sup>es</sup>o<sup>in</sup>s (de<sup>bet</sup>er<sup>er</sup> b<sup>on</sup>i  
 H<sup>oy</sup> p<sup>ou</sup>lt m<sup>er</sup>g<sup>er</sup>er) Il t<sup>u</sup>ndra s<sup>on</sup>g de s<sup>er</sup>l<sup>er</sup>er<sup>er</sup> de  
 la<sup>vol</sup>unt<sup>e</sup> du Roy de<sup>fr</sup>ance, sans p<sup>oin</sup>t<sup>z</sup> que p<sup>ou</sup>lt<sup>er</sup>  
 t<sup>u</sup>mb<sup>er</sup> oy c<sup>on</sup>s<sup>er</sup>vat<sup>er</sup>ing (qu'abb<sup>re</sup>ger<sup>er</sup> grand<sup>em</sup>ent r<sup>es</sup>  
 b<sup>es</sup>o<sup>in</sup>g

Surquoy (comme a chose ou nous n<sup>ous</sup> n<sup>ous</sup> plusie<sup>r</sup>)  
 nous nous sommes L<sup>oy</sup>z p<sup>ou</sup>lt co<sup>in</sup>q<sup>u</sup>es ap<sup>ar</sup>es c<sup>on</sup>s<sup>er</sup>vat<sup>er</sup>  
 Et ap<sup>ar</sup>es ap<sup>ar</sup>es c<sup>on</sup>s<sup>er</sup>vat<sup>er</sup> au<sup>ssi</sup> quel<sup>q</sup>ue t<sup>em</sup>p<sup>o</sup>s, et y f<sup>er</sup>  
 s<sup>on</sup> a que nous d<sup>eb</sup>u<sup>er</sup>ions d<sup>er</sup>er, nous l<sup>uy</sup> avons r<sup>es</sup>p<sup>on</sup>du  
 que nous l<sup>uy</sup> voulions p<sup>ar</sup>ler c<sup>er</sup>t<sup>ain</sup>es et d<sup>er</sup>er  
 nos s<sup>er</sup>cup<sup>u</sup>lt<sup>er</sup>is, a f<sup>in</sup> q<sup>u</sup>el<sup>q</sup>ue nous d<sup>om</sup>ass<sup>er</sup>ions (d<sup>er</sup>er  
 s<sup>on</sup> f<sup>er</sup>er) Et nous nous c<sup>on</sup>s<sup>er</sup>vat<sup>er</sup>ions ces c<sup>on</sup>s<sup>er</sup>vat<sup>er</sup> p<sup>ou</sup>lt  
 s<sup>on</sup> g<sup>u</sup>er<sup>er</sup> Il av<sup>er</sup>it s<sup>er</sup>mb<sup>er</sup> au c<sup>on</sup>camp, nous s<sup>er</sup> d<sup>eb</sup>u<sup>er</sup>ions  
 c<sup>on</sup>vey<sup>er</sup> s<sup>on</sup> l<sup>ett</sup>re p<sup>ar</sup> la<sup>qu</sup>elle Il d<sup>em</sup>and<sup>er</sup> l<sup>uy</sup> d<sup>er</sup>er  
 et d<sup>er</sup>er au p<sup>oin</sup>t l<sup>uy</sup> av<sup>er</sup>it d<sup>er</sup>er, que c<sup>on</sup>me d<sup>er</sup>er  
 p<sup>ar</sup> ce q<sup>u</sup>el<sup>q</sup>ue av<sup>er</sup>it p<sup>ro</sup>pos<sup>er</sup> p<sup>ar</sup> s<sup>on</sup> s<sup>er</sup> d<sup>er</sup>er  
 de l<sup>uy</sup> p<sup>ou</sup>lt que l<sup>uy</sup> l<sup>uy</sup> av<sup>er</sup>it d<sup>er</sup>er, q<sup>u</sup>el p<sup>ou</sup>lt ad<sup>er</sup>er  
 que p<sup>ar</sup> ce Secretaire L<sup>oy</sup> p<sup>ou</sup>lt l<sup>uy</sup> m<sup>on</sup>d<sup>er</sup>er chose, surquoy  
 l<sup>oy</sup> p<sup>ou</sup>lt f<sup>er</sup>er plus de f<sup>on</sup>d<sup>er</sup>er oy r<sup>es</sup>p<sup>on</sup>du m<sup>er</sup>g<sup>er</sup>er  
 et que s<sup>er</sup> l<sup>uy</sup> d<sup>er</sup>er a s<sup>on</sup> c<sup>on</sup>vey<sup>er</sup> (que d<sup>er</sup>er p<sup>ou</sup>lt d<sup>er</sup>er)

100  
sans nul effort. Les Secretaires a soy retenu pouvoir  
adviser de ce que leurs plaignis et que luy mesme pouvoir  
entendre, que nous seroit trop grand desadvantage  
et si pouvoir moquer de nous, de ce que nous ayons  
trayné le papier par la bouche et Jlz eussent obtenu  
ce qu'ilz vouloyent.

Surquoy avec desir fort alléger. Le Comestable  
nous a luy mesme mis en avant le moyen que nous  
desirons, que ce quoy cas que venant Jollny Secretaire  
Jlz ne propose pour chose surquoy luy puisse par ses subit  
ay la mesme, que de son maître le pourra d'entendre, huit  
quinze, vingt jours, voyes jusques a deux mois  
esloigner du Comestable. Et que comme ces choses  
de par changent de temps a autre ce seroit la doibe  
souffrir. Orltre, ce que luy Comestable pour le  
desir qu'il a que ledit J. ne vienne et pour faciliter sa venue  
Jlz a assigner ses hommes et donner sa parole, que  
me sejourne a dire et venir ny s'advancer avec luy  
Comestable. Jlz nous nous le bery de ce que mesme  
et que par ce bery assigner et la soubray, que luy pouvoir  
prendre du dommage que la venue dudit J. pouvoir  
faire porter aux affaires de son maître. Et nous



avons prie a dire charge des escriptes aussi a faire (ce  
de nos parties que pralleablement nous n'avons pas  
Response)

Par ce qui dessus Il nous sembla (Sire) que nous avons  
satisfait a ce que sire ma<sup>te</sup> nous a commande par ses  
lettres, et demain devant le desir / soit que la Response  
de sire ma<sup>te</sup> vienne ou non / faisons semblant que nous  
avons bien couru, nous demandons au Comestable  
son despesce pour l'envoyer et nous perdre temps, afin  
de gagner ce l'estre ou quel presument sur les affaires /  
Et pour fin de ceste priere la curatien que nous  
avons ma<sup>te</sup> Response et l'ouquidie, De Lille  
le 24<sup>e</sup> de Septembre 1558.

De vob. ma<sup>te</sup>.

Eschambler Sorbier et  
Sobier

Guille de Nassau  
Levesque d'Artois. Dny<sup>me</sup>

*Pu Riv.*

